REPONSE DE L'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 MARS 2024

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de votre préavis de grève, vous avez été reçus ce jour par Émilie GIRARD, Axelle GUET et François PFALZGRAF au titre de la Direction de la culture, Eric DERN, Luis MEINVIELL-BOUTONNET et moi-même au titre de la Direction des ressources humaines.

Vous avez rappelé les revendications motivant votre préavis de grève fixé au lundi 1er avril 2024 pour la journée au sein du service des Musées, à savoir :

- L'indemnisation du travail des jours fériés en application du décret n° 2002-856 du 3 mai 2002
- La participation de l'employeur aux frais de repas des agents.

Axelle GUET a tout d'abord rappelé, concernant la fin de la récupération des jours fériés, que le calcul désormais plus favorable pour le calcul des jours de congés aboutissait à un calcul au global qui n'est pas défavorable aux agent·es.
J'ai pour ma part souligné que le décret du 3 mai 2022, réservé aux agents de l'État, n'est pas applicable dans notre collectivité faute de délibération prise en ce sens. En outre, une telle disposition générerait une forte iniquité les agents concernés. Cependant, la question de la revalorisation du montant de l'indemnisation des heures réalisées les jours fériés figure bien parmi les sujets qui seront soumis à l'arbitrage dans le cadre du RIFSEEP3.
Pour ce qui relève de la participation aux frais de repas de l'employeur, j'ai rappelé que la collectivité conventionne régulièrement avec des restaurants d'entreprise pour permettre aux agents travaillant sur des lieux distants des restaurants administratifs de bénéficier de la prise en charge de la participation aux frais d'admission.
François PFALZGRAF a rappelé qu'il y a des restaurants de ce type à proximité de certains sites (notamment, le Stift et la restauration collective de la CEA) même si, compte tenu de l'affluence, cela peut être compliqué.
Axelle GUET ajoute que l'une des premières mesures concomitantes avec le maintien de la pause méridienne, a été de réaménager les espaces de convivialité pour permettre aux agent·es de prendre cette pause sur leur lieu de travail, dans des espaces dédiés.
Sur l'alternative qui consisterait à mettre en place des titres restaurant, j'ai indiqué que des chiffrages seront prochainement réalisés, mais qu'en aucun cas cette option ne pourrait être étudiée au cours du présent mandat.
S'agissant de la livraison des repas directement sur site, qui semble très complexe du fait des multiples lieux de travail, il confirme que ce point est en cours de réflexion avec le prestataire et qu'il se charge de faire le lien avec la DRL avant de revenir vers les OS.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire connaître en retour les suites réservées au préavis de grève.

Cordialement,

Jean-Noël CABLÉ
Directeur des ressources humaines adjoint